

# Le Mot du Maire



La première réunion du Conseil municipal de l'année 2021 s'est tenue le 11 mars dernier. L'ordre du jour était plutôt chargé, avec pas moins de 17 points, dont voici un résumé.

En premier lieu, ce sont les comptes de gestion et administratif 2020 qui ont été adoptés. Ceux-ci sont conformes en tous points et rendent compte d'un excédent de fonctionnement de 156.469,80 € et d'un déficit de la section d'investissement de 76.368,95 € (hors restes à réaliser). Cela étant, l'adjonction des résultats des années antérieures donne un résultat de clôture excédentaire global de 1.216.634,17 €. Dans son analyse financière de la commune, M. le percepteur de Saint-Andiol considère que « *La structure du bilan semble donc très saine* ».

Toujours dans le domaine des finances et afin de préparer le budget 2021, nous avons délibéré afin de demander plusieurs subventions pour notre projet de micro-crèche, estimé à 628.437,00 € HT. Nous avons donc sollicité l'État (via deux fonds spécifiques), notre Conseil départemental (dans le cadre de la dernière tranche de notre contrat de développement) et notre Conseil régional. En fonction des retours, les travaux concernant ce nouvel équipement pourraient être lancés en septembre prochain, sur l'espace Pigaglio.

Dans le même temps, nous sollicitons 70 % d'aide de notre Département pour la rénovation de notre aire de jeux et des équipements complémentaires (agrès de fitness et mobiliers) au stade, d'un coût estimé à 80.073,02 € HT.

Dans un tout autre domaine, suite à la démission de Mme Danièle TRINQUÉ, nous avons élu Mme Françoise PAQUIN au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint. Un grand merci à Danièle pour son investissement pour notre commune durant 13 ans et toutes nos félicitations à Françoise qui s'est déjà pleinement emparée de dossiers importants, dont celui de la gestion de la crise sanitaire actuelle.

De même, Mme Caroline PAUL-BARRA remplace désormais, au sein du syndicat intercommunal pour la gestion des installations sportives des collèges de Saint-Andiol et Orgon, M. Alain CASTEX démissionnaire.

S'agissant de notre Communauté d'agglomération, nous avons reconduit, pour 2021, la convention de gestion des eaux pluviales urbaines. A ce titre, notre commune en assurera les travaux et se fera rembourser par Terre de Provence. De même, nous avons validé le pacte de gouvernance de l'intercommunalité, issu des élections du mois de juillet 2020.

Nous avons aussi reconduit la convention de partenariat, qui nous lie avec l'association Familles Rurales 13, pour l'accueil des enfants de Verquières au centre de loisirs de Saint-Andiol. Les enfants de 3 à 16 ans sont accueillis durant les vacances scolaires de février, avril, octobre, juillet et deux dernières semaines d'août. En contrepartie, notre commune versera, à l'association, une somme de 21,50 € par journée de présence d'un enfant de Verquières.

Par ailleurs, nous avons décidé de conventionner avec l'établissement public foncier régional, afin de nous aider, dans le cadre de notre futur plan local d'urbanisme, à acquérir du foncier, le viabiliser et créer de nouveaux logements. Cette convention n'a aucun coût pour la commune, mais nous engage à racheter, à son terme (prévu fin 2027), les terrains acquis non urbanisés.

Nous avons aussi fait le choix d'adhérer à l'association départementale des communes forestières (pour un coût de 200 €), l'objectif étant de favoriser la plantation d'arbres sur la commune (alignements, forêts, arboretum pédagogique, ...).

Pour clore ce « mot du maire », je vous invite à profiter des animations que nous propose la médiathèque du clocher durant les samedis à venir.

Verquières, le 14 mars 2021

